

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE LANGUEUROISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2021

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Christian JADEAU, Liliane MERLAUD (Adjoint), Emilie BATARD, Marie-Paule BELLEIL, Amandine BOURÉ, Yves BOURÉ, Marie-Dominique BRANCHEREAU, Jessica DUFOUR, Didier LESEAULT, Thierry MARCHAND, Olivier RAVARD, Frédéric SIMONNEAU, Ann VIOLLIER

EXCUSÉS : Yann DENIAUD (pouvoir à Frédéric SIMONNEAU)

ABSENTS : Anne-Claude BRANCHEREAU, Frédéric TROVALLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jessica DUFOUR a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FÉVRIER 2021

Approuvé à l'unanimité

2021-03-01 – BUDGET COMMUNE 2021 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D’ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRÉCÉDENT (annule et remplace la délibération du 01.02.2021)

Monsieur le Maire rappelle qu’entre le 1^{er} janvier et le vote du Budget Primitif 2021, il peut mandater les dépenses d’investissement, dans la seule limite des restes à réaliser au 31 décembre 2020 ; et qu’en cas d’absence ou d’épuisement des restes à réaliser, le Conseil municipal peut, à titre dérogatoire, l’autoriser à mandater des dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits d’investissement ouverts au budget de l’année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ; que ces dépenses autorisées doivent être affectées,

Le Conseil municipal,

Vu l’article L 1612-1 du CGCT, relatif à l’adoption et l’exécution des budgets,

Vu l’entière consommation des crédits pris sur les restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant que le montant budgétisé des dépenses d’investissement 2020 (hors chapitre 16 *remboursement d’emprunts*) s’est élevé à la somme de 2.273.695,81 €,

Considérant dès lors que le montant autorisable s’élève à la somme potentielle de 2.273.695,81 € : 4 = 568.423,95 €

Après en avoir délibéré, **À L’UNANIMITÉ :**

- **Accorde à Monsieur le Maire une autorisation spéciale pour mandater des dépenses d’investissement de l’exercice 2021 avant le vote du BP 2021 dans les limites suivantes :**

IMPUTATION COMPTABLE	LIBELLÉ	MONTANTS	OBSERVATIONS
D 2051	Concessions et droits similaires	5.100	Droit d’utilisation logiciel Mairie segilog
D 21318	Constructions autres bâtiments publics	1.300	Robinets inviolables résidence Les Glycines
D 21571	Matériel roulant	51.600	Débroussailleuse Noremat
D 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3.144	2 ordinateurs portables pour Mairie
D 2184	Mobilier	1.200	Plaques induction pour résidence Les Glycines
D 2188	Autres immobilisations corporelles	1.200	Plaque vibrante spatpac pour services techniques

- **S’engage à inscrire les sommes ci-dessus au Budget Primitif 2021**

2021-03-03 - SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'accorder les subventions comme indiqué sur le tableau joint en annexe, selon le vote suivant :

- À l'unanimité pour l'ensemble des subventions, hormis celle accordée à NSV nature sport vioreau
- Par 15 voix pour et 1 abstention pour la subvention accordée à NSV nature sport vioreau

- À l'unanimité pour l'ensemble des subventions, hormis celle accordée au Club de Tennis de Table ESJL
- Par 16 voix pour et 1 abstention pour la subvention accordée au Club de Tennis de Table ESJL

- À l'unanimité pour l'ensemble des subventions, hormis celle accordée à l'Association Jovéenne de Basket
- Par 16 voix pour et 1 abstention pour la subvention accordée à l'Association Jovéenne de Basket

2021-03-04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNÉE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**, décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	Taux 2018 (pour mémoire)	Taux 2019 (pour mémoire)	Taux 2020 (pour mémoire)	Augmentation proposée	Taux 2021 votés
Taxe foncière bâti	15,54 %	15,54 %	15,54 %	0 %	30,54 %*
Taxe foncière non bâti	45,93 %	45,93 %	45,93 %	0 %	45,93 %
PRODUIT TOTAL	657.728 €	658.588 €	675.811 €		?????????? €

↓
Incluant les bases 2021
Bases connues fin mars

« * » taux 2021 de la Taxe foncière bâtie : taux communal 2020 de 15,54 %
+ taux départemental 2020 de 15,00 %
total de 30,54 %

TAUX APPLICABLE POUR LA TAXE D'HABITATION POUR INFORMATION
TAUX FIGÉ SUR CELUI DE 2019, PAS DE VOTE POSSIBLE EN 2021

	Taux 2018 (pour mémoire)	Taux 2019 (pour mémoire)	Taux 2020 (pour mémoire)	Variation	Taux 2021 applicable de plein droit
Taxe d'habitation	17,20 %	17,20 %	17,20 %	0 %	17,20 %

2021-03-05 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE (annule et remplace la délibération du 01.02.2021)

Du fait du décalage de trésorerie existant entre le paiement des entreprises intervenant sur le chantier de réaménagement du bâtiment « Résidence Les Glycines » ... et les subventions à recouvrer, ainsi que les ventes de terrains à l'Ouche, qui ne se feront que dans quelques semaines, il s'avère nécessaire de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie (et non pas un prêt relais sur subventions).

Suite aux consultations opérées par Monsieur le Maire, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Mutuel qui s'établit comme suit :

	CRÉDIT MUTUEL
Montant	400.000
Taux	Euribor 3 mois + marge 0,40 %
Calcul des intérêts	
Paieement des intérêts	Remboursement trimestriel
Dates de valeur	
Commission de non utilisation	néant
Commission de réservation / ou d'engagement	
Commission de mouvement	
Frais de dossier	400 €
Frais de tirage	
Droits de timbre	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ**, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents afférents.

2021-03-06 – CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES ÉCOLE ET CANTINE POUR REMPLACEMENT DE PERSONNEL

Le Conseil municipal,

Considérant qu'au niveau du service restauration scolaire, face à l'effectif important du nombre de rationnaires, il s'avère nécessaire de recruter du personnel supplémentaire,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer les emplois à temps non complet comme suit**

AGENT CONCERNÉ	DURÉE	OBSERVATIONS
ALLAIN Paul	04 h 30 mn (=4,50)	Du 09.03.2021 au 02.04.2021
CALDY Luna	08 h 00 mn	Du 08.03.2021 au 23.04.2021
CORTEZ-GRACA Evelyne	18 h 14 mn (=18,23)	Du 01.03.2021 au 31.08.2021
GARCIA Anaïs	27 h 33 mn (=27,55)	Du 01.03.2021 au 31.08.2021
LEFEUVRE Lucie	06 h 52 mn (=6,86)	Du 08.03.2021 au 06.07.2021

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

2021-03-07 – RÉHABILITATION BÂTIMENT RÉSIDENCE LES GLYCINES : AVENANTS AU MARCHÉ INITIAL DE TRAVAUX
--

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2018 ayant choisi les entreprises attributaires des 18 lots de travaux pour le marché portant réaménagement du bâtiment 340 rue du Bocage,

Le Maître d'œuvre a proposé des avenants comme suit :

Objet	Montant du marché initial HT	Avenant déjà adopté	Avenant proposé HT	Montant total du lot HT	TVA 10 ou 20 %	Montant total du lot TTC	Observations
Lot 4 – ravalement – SOPREMA	48.390,91	1.038,22	1.218,52	50.647,65	10.129,53	60.777,18	Laque satinée sur boiseries
Lot 14 – revêtements de sols – FREMY	38.266,19	0	- 6.000,00	32.266,19	5.365,34	37.631,53	Moins valeur pour problème référence sol
Lot 17 – plomberie – CEME MOREAU	198.500,00	3.525,85	- 2.695,91	199.329,94	35.293,84	234.623,78	Moins valeur pour plaque cuisson et meubles plaques induction
TOTAL			- 7.477,39				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **À L'UNANIMITÉ** :

- **Adopte la proposition telle que résumée ci-dessus**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis et l'avenant afférents**

Le montant sera payé sous l'article D 2313-40 du Budget Commune

DIVERS

- Présentation du projet numérique pour l'école Jolivot

Séance levée à 21 h 30 mn

Jean-Pierre BELLEIL, Maire				
PÉTARD Guy, 1er Adjoint	VOISIN Roseline, 2ème Adjointe	JADEAU Christian, 3ème Adjoint	MERLAUD Llliane, 4ème Adjointe	TROVALLET Frédéric, 5ème Adjoint
BATARD Emilie	BELLEIL Marie- Paule	BOURÉ Amandine	BOURÉ Yves	BRANCHEREAU Anne-Claude
BRANCHEREAU Marie-Dominique	DENIAUD Yann (a donné pouvoir à Frédéric SIMONNEAU)	DUFOUR Jessica	LESEULT Didier	MARCHAND Thierry
	RAVARD Olivier	SIMONNEAU Frédéric	VIOLLIER Ann	

SÉANCE DU 08 MARS 2021

**MAIRIE DE
JOUÉ-SUR-ERDRE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, Le huit mars, à vingt heures,
Présents	16	Le Conseil municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants	17	à la SALLE LANGUEUROISE, sous la présidence de M. Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 01 mars 2021

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Christian JADEAU, Liliane MERLAUD (Adjoints), Emilie BATARD, Marie-Paule BELLEIL, Amandine BOURÉ, Yves BOURÉ, Marie-Dominique BRANCHEREAU, Jessica DUFOUR, Didier LESEAULT, Thierry MARCHAND, Olivier RAVARD, Frédéric SIMONNEAU, Ann VIOLLIER

EXCUSÉS : Yann DENIAUD (pouvoir à Frédéric SIMONNEAU)

ABSENTS : Anne-Claude BRANCHEREAU, Frédéric TROVALLET

SECRETARE DE SEANCE : Jessica DUFOUR

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL